

Arrêté 2026-AG-005 portant modification de la composition du Comité Social d'Administration de l'Université de Mayotte

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 14 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED ;

Vu le décret n° 2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté n° 2023-AG-001 modifié fixant la composition du Comité Social d'Administration du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte ;

Vu l'arrêté n° 2025-AG-0135 portant modification de la composition du Comité Social d'Administration de l'Université de Mayotte ;

Considérant que madame Carole GOASDUFF ne remplit plus les conditions qui ont présidé à sa désignation en tant que membre suppléant du Comité Social d'Administration ;

Considérant qu'il y a lieu, dès lors, de faire application des dispositions de l'article 22 du décret n° 2020-1427 susvisé pour pourvoir à leur remplacement ;

Considérant que la liste intersyndicale Cohésion-CUFRienne (SGEN-CFDT-CGT) a désigné madame Zaïnabou ALI M'COLO en tant que membre suppléant en remplacement de Carole GOASDUFF ;

Considérant, par conséquent, que la composition du Comité Social d'Administration de l'Université de Mayotte est modifiée comme suit :

Le Président de l'Université de Mayotte

Arrête

ARTICLE 1 : Membres du Comité Social d'Administration de l'Université de Mayotte :

La composition du Comité Social d'Administration de l'Université de Mayotte est fixée comme suit :

MEMBRES DE DROIT : REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION		
Prénom NOM	Fonction	Adresse
Abal-Kassim CHEIK AHAMED	Président de l'Université de Mayotte Président du CSA	Université de Mayotte 8, rue de l'Université B.P. 53 97660 Dembéni
Leïla NEDJAR	Directrice Générale des Services	
Marie-Agenelle PARASSOURAMANIAK SACRI	Directrice Ressources Humaines et Dialogue Social par intérim	
MEMBRES ÉLUS : REPRÉSENTANTS TITULAIRES DES PERSONNELS		
Prénom NOM	Fonction	Adresse
Zaïnaba HAMADI	Représentante Cohésion-CUFRienne (SGEN-CFDT-CGT)	Université de Mayotte 8, rue de l'Université B.P. 53 97660 Dembéni
Abourari Mouzouri SILAHI BACAR	Représentant Cohésion-CUFRienne (SGEN-CFDT-CGT)	
Emmanuel CORSE	Représentant Cohésion-CUFRienne (SGEN-CFDT-CGT)	
Laura MEGEVAND	Représentant Cohésion-CUFRienne (SGEN-CFDT-CGT)	
Damien DEVAULT	Représentant Intersyndicale FSU SNESUP (UNSA, SNESUP FSU)	
Claire GOLLETY	Représentante Intersyndicale FSU SNESUP (UNSA, SNESUP FSU)	
MEMBRES ÉLUS : REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DES PERSONNELS		
Prénom NOM	Fonction	Adresse
Marc DUBOIS	Représentant Cohésion-CUFRienne (SGEN-CFDT-CGT)	Université de Mayotte 8, rue de l'Université B.P. 53 97660 Dembéni
Zaïnabou ALI M'COLO	Représentante Cohésion-CUFRienne (SGEN-CFDT-CGT)	
Mathieu LE DUFF	Représentant Intersyndicale FSU SNESUP (UNSA, SNESUP FSU)	

ARTICLE 2 : Exécution

Le Président de l'Université de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis à madame la rectrice de la région académique de Mayotte, chancelier des universités et sera publié sur le site internet de l'Université de Mayotte ainsi qu'au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Dombéni, le 19 février 2026

Le Président de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED